



Mauvaises conditions de formation à l'afpa

Par **maxbzh**, le **20/02/2010** à **22:42**

Bonjour,

Je suis en formation AFPA taille de pierre. J'ai commencé le 2/11 et termine le 25/05...

Les conditions de formations sont très mauvaises :

- Outillage presque complet depuis 1 semaine (avant on se débrouillait avec ce qui traînait)
- Plus de pierres à débiter (la commande est restée en suspend pendant des mois)
- pas de stage ni de chantier école (prévu sur le contrat de formation)
- absence du formateur, pas de remplacement...
- apprentissage désorganisé, pas de démonstration, etc...

La session précédente, avec des conditions comme celles là, s'est bien cartonnée à l'examen et c'est bien normal... dans ces conditions, le stagiaire n'est pas professionnel en 7 mois!

J'aimerais savoir si il est possible d'attaquer l'afpa pour ses manquements au bon déroulement de la formation afin d'obtenir une autre formation dans un centre de qualité (ils existent...) et la prolongation de mes droits assedics sur cette période.

Vu comment c'est difficile d'obtenir une formation avec l'afpa, je ne compte pas leur offrir 7 mois de ma vie comme ça, pour rien au bout...

Merci de vos réponses.

(j'ai le droit à l'aide juridictionnelle)